

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 24 MARS 2023

N° 2023-05-10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre mars à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 9

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 10  
Exprimées par pouvoirs : 11  
**Total (mini 19) : 21**

**Quorum atteint**

**Délégué-es présents-es**

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

**8 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1  
voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

**Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :**

Kevin KEYREL à Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Yann TRACOL à Éric RICHARD, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT, Jean-François PERILHOU à Lionel TARDY

**Délégué excusé :** Claude AURIAS, Philippe CAHN, Christophe CAMP, Pierre COMBES, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Marlène MOURIER, Michel ROLLAND

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 17 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Diagnostic éclairage public des communes hauts-alpines de la future réserve internationale de ciel étoilé**

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	20 000 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	20 000 €	20 000 €

**Rapport :**

La Présidente rappelle que le Parc s'est engagé dans une démarche globale de protection et de valorisation du ciel nocturne et candidate au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » délivré par l'International Dark-Sky Association (IDA).

Dans ce cadre, le syndicat mixte du Parc doit présenter dans le dossier de candidature les données techniques des parcs d'éclairage public de toutes les communes du périmètre de cette future Réserve Internationale de Ciel Etoilé. Le travail engagé depuis 2021 par le Parc, notamment grâce au travail de Nathan Viot, stagiaire en 2021, a permis de récupérer auprès de Territoire d'énergie Drôme - SDED quasiment toutes les données des communes drômoises de ce périmètre. Ce diagnostic a été facilité par le fait que la quasi-totalité des communes a délégué sa compétence au syndicat départemental d'énergie. Côté haut-alpin, Territoire d'énergie Hautes-Alpes - Syme05 est en train de développer sa compétence « éclairage public » sur le département. Il n'a donc pour le moment pas ces données pour les communes de notre territoire.

Il est donc proposé de confier une mission d'inventaire de l'éclairage public à un prestataire extérieur. Ce diagnostic concernera les communes haut-alpines de la future Réserve Internationale de Ciel Etoilé ainsi que les 4 communes manquantes côté drômois.

Pour financer cette mission, il est proposé de mobiliser l'enveloppe des 20 000 € d'aide annuelle de la DREAL (2023).

Le dossier de candidature à déposer auprès de l'IDA doit être rédigé en anglais. Si le montant nécessaire à la mission de diagnostic de l'éclairage ne consomme pas l'intégralité de l'enveloppe, une mission de traduction pourra être commandée pour finaliser le dossier de candidature.

Le budget prévisionnel et le plan de financement de cette opération sont les suivants :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Diagnostic de l'éclairage public	20 000 €	DREAL AURA	20 000 €
Option : Traduction français / anglais			
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>

**Délibération**

- ◆ Vu la délibération cadre du Bureau syndical n° 2018-06-03 du 30 mai 2018 relative à la valorisation de la qualité du ciel nocturne - Délibération cadre ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2018-08-01 du 27 septembre 2018 relative à l'évaluation de la qualité du ciel nocturne des Baronnies provençales ;



- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2020-07-11 du 23 octobre 2020 actant le lancement de la démarche de candidature du Parc au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2021-11-12 du 3 décembre 2021 fixant la méthode de montage de la candidature RICE ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.1 : « Promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** de mobiliser l'enveloppe de 20 000 € alloués au syndicat mixte du Parc par la DREAL pour l'année 2023 sur le projet RICE selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

